

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 4 septembre 2026 à 20h30

Convoqué le 21 août 2026, le Conseil municipal de Naisey-les-Granges s'est réuni en mairie, le vendredi 4 septembre 2026 à 20h30, sous la présidence de Madame la Maire, Catherine ROY.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Djimmy BARBIER, Etienne BIZE, Pascal BONNEFOY, Adeline CARLOT, Gaëlle GAMOND, Christelle GARCIA, Stéphane LEVASSEUR, Estelle MATHEY, Ludovic PERY, Maud QUINET, Catherine ROY, Christophe RUBRECHT, Sandrine SAPOLIN, Patrice THIEBAUD.

Absent ayant voté par procuration : Yann AUBERTIN à Pascal BONNEFOY.

Absent excusé : Néant.

Le quorum étant atteint, Madame la Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil municipal élit Estelle MATHEY, secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 10 juillet 2026
2. Urbanisme
3. Forêt
4. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)
5. Voirie et terrains communaux
6. Révision des tarifs communaux
7. Questions diverses

1. Procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2026

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2026 est arrêté et signé par le maire sortant et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

2. Urbanisme

Rapporteur : Catherine ROY

► Déclarations préalables :

GRISOUARD Damien	Construction d'une piscine	7 rue de l'Etoile (accord)
LAVILLE Arnaud	Construction d'un tunnel de stockage sur terrain agricole	19 rue de la Vigne (refus)

3. Forêt

Rapporteur : Patrice THIEBAUD

► Affouage :

- 2025-2026 : en raison des grosses chaleurs et des alertes « feux de forêt », un délai supplémentaire d'un mois est accordé.
- 2026-2027 : les inscriptions se feront du 5 au 12 septembre 2026.

► ONF : une réunion est prévue le 18 septembre pour une présentation de l'état d'assiette des coupes et les travaux envisagés pour 2027.

4. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Rapporteur : Catherine ROY

DÉLIBÉRATION N° 2026.28

Le Département propose à la commune de participer au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) en finançant :

- le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : il permet à des ménages modestes d'accéder ou de se maintenir dans leur logement

Contribution : 0,61 € / Habitant soit 517,28 € pour 848 habitants

- le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) : il a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social et, le cas échéant, une aide financière.

Contribution : 0,30 € / Habitant soit 254,40 € pour 848 habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de participer au FSL (517,28 €) et au FAAD (254,40 €).

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

5. Voirie et terrains communaux

Rapporteur : Patrice THIEBAUD

► Travaux effectués par la CCPHD

- Marquage au sol, de nouveaux passages piétons ont été tracés rue de la Corvée ainsi qu'une bande piétonne devant l'école.
- Réfection de 2 regards d'assainissement rue de la Vigne

► Travaux à réaliser par la CCPHD

Des travaux de réfection de la chaussée sont prévus, notamment, impasse des Prés, rue des Tilleuls, rue de la Côte, rue de Muty.

6. Révision des tarifs communaux

Rapporteur : Catherine ROY

► Salle La Canopée – Tarifs de location

DÉLIBÉRATION N° 2026.29

La maire propose de fixer les tarifs de location de la salle La Canopée de la façon suivante pour les locations à partir du 1^{er} janvier 2027 :

Tarifs pour les particuliers

	Week-end	Journée (en semaine)
Naisey-les-Granges	300 €	100 €
Communes de la CCPHD	650 €	200 €
Extérieur	800 €	300 €
<i>Option Borne électrique</i>	<i>100 €</i>	<i>30 €</i>

Tarifs pour les obsèques

Défunt	Tarif
Naisey-les-Granges	50 €
Extérieur	100 €
<i>Option Borne électrique</i>	30 €

Tarifs pour les associations

Compte-tenu des frais de fonctionnement de la salle, la maire propose une participation modeste aux associations du village.

Siège social	Week-end (vendredi soir au dimanche)	Nouvel an	Journée (du lundi au jeudi)
Naisey-les-Granges (intérêt collectif)	3 locations à 50 € au-delà 100 € (appréciation du maire)	50 €	100 € (si à but lucratif) 25 € (si à but non lucratif)
Naisey-les-Granges (sans intérêt collectif)	300 €		100 €
Communes de la CCPHD	500 €		150 €
Extérieur	650 €		250 €
<i>Option Borne électrique</i>	100 €	30 €	30 €
<i>Régie mobile, uniquement associations Naisey-les-Granges</i>	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Caution : 4 000 € pour toutes les locations

Forfait ménage si non ou mal effectué : 200 €

Communes de la CCPHD : 46 communes

Adam-lès-Vercel, Avoudrey, Belmont, Bouclans, Bremondans, Chaux-lès-Passavant, Chevigney-lès-Vercel, Consolation-Maisonnettes, Courtetaïn-et-Salans, Dompriel, Épenouse, Épenoy, Étalans, Étray, Eysson, Fallers, Flangebouche, Fournets-Luisans, Fuans, Germéfontaine, Gonsans, Grandfontaine-sur-Creuse, Guyans-Durnes, Guyans-Vennes, La Sommette, Landresse, Laviron, Les Premiers Sapins, Longechaux, Longemaison, Loray, Magny-Châtelard, Orchamps-Vennes, Orsans, Ouvans, Passonfontaine, Pierrefontaine-lès-Varans, Plaimbois-Vennes, Valdahon, Vellerot-lès-Vercel, Vennes, Vercel-Villedieu-le-Camp, Vernierfontaine, Villers-Chief, Villers-la-Combe, Voires.

Extérieur : 9 communes

Champlive, Côtebrune, Dammartin-les-Templiers, Glamondans, La Chevillotte, L'Hôpital-du-Grosbois, Mamirolle, Nancray, Osse.

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle La Canopée tels que présentés ci-dessus.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

► Salle La Canopée – Tarifs de remplacement de matériels mis à disposition

DÉLIBÉRATION N° 2026.30

Lors de la location de la salle La Canopée, un état des lieux est établi portant désignation de la vaisselle ou du matériel mis à disposition des utilisateurs.

Dans certains cas, la commune peut constater une détérioration, une casse ou une perte concernant cette vaisselle ou ce matériel prêté.

Par conséquent, il importe que soit déterminé un barème tarifaire afin d'en exiger le remboursement par l'émission d'un titre de recettes.

Il est proposé un tableau récapitulatif du matériel ou la vaisselle susceptible d'être mis à disposition, avec indication du tarif unitaire dans le cas où un remplacement serait nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe, ci-dessous, le barème tarifaire du matériel à remplacer en cas de détérioration, casse, ou perte lors de la location de la salle La Canopée.

VAISSELLE	Prix unitaire TTC
ASSIETTE CREUSE XTANBUL 22 CM	8.00 €
ASSIETTE PLATE X TANBUL D250 MM	10.00 €
ASSIETTE PLATE A DESSERT 21 CM	8.00 €
BOL XTANBUL 120 MM	8.00 €
BOUILLOIRE ÉLECTRIQUE	Remplacement à neuf *
CORBEILLE A PAIN INOX 265 MM	10.00 €
COUTEAU CUISINE 20 CM CLASSIC	40.00 €
COUTEAU PAIN 25 CM JAUNE	30.00 €
COUTEAU TABLE RESTO MICRODENTE	4.00 €
CUILLERE A CAFÉ RESTO	2.00 €
CUILLERE DE SERVICE INOX UNI	7.00 €
CUILLERE A SOUPE	2.00 €
ESSOREUSE SALADE SWING XL	260.00 €
FLUTE 14,5 CL	3.00 €
FOURCHETTE DE SERVICE INOX UNI	7.00 €
FOURCHETTE TABLE RESTO	2.00 €
LOUCHE DE SERVICE INOX UNI	8.00 €
MACHINE A CAFÉ THERMOS EXCELSO T	Remplacement à neuf *
OUVRE BOITE SESAME S/CARTE	6.00 €
PASSOIRE FRUITS INOX 250 MM	30.00 €
PELLE A TARTE TRANSPARENTE	17.00 €
PERCOLATEUR 100 TASSES 15 L	Remplacement à neuf *
PERCOLATEUR 50 TASSES	Remplacement à neuf *
PICHET EN VERRE 1,3 L	10.00 €
PLANCHE A DECOUPER 530X25X15	50.00 €
PLAT OVALE INOX 38X25 CM	28.00 €
PLATEAU DE SERVICE 460X360 GRIS	20.00 €
RAMASSE COUVERTS	18.00 €
RAMASSE COUVERTS <u>COUVERCLE</u>	15.00 €
ROULETTES A PIZZA	25.00 €
SOUPIERE/SALADIER INOX 4 L	40.00 €
TASSE THE 15 CL NOOS	10.00 €
TIRE BOUCHON PLIANT PULLTAPS	15.00 €
VERRE A PIED AMELIA 16 CL	7.00 €
VERRE A PIED AMELIA 19 CL	7.00 €
VERSEUSE IX 2 L DOUBLE PAROIS	Remplacement à neuf *

MATERIEL DE NETTOYAGE ET MOBILIER	Prix unitaire TTC
ASPIRATEUR KARCHER	Remplacement à neuf *
BARRES INTER-RANGÉES (association uniquement)	Remplacement à neuf *
CHAISES	230.00 €
CHARIOTS CUISINE	Remplacement à neuf *
CINTRES BOIS	5.00 €
KIT DE RECURAGE	Remplacement à neuf *
REGIE MOBILE	Remplacement à neuf *
TABLES (1,8 m x 0,80 m)	Plateau : 300 € Table entière : 570 €

SECURITE	Prix unitaire TTC
BLOCS DE SECURITE	Remplacement à neuf *
EXTINCTEURS 2 KG CO2 (cuisine)	
EXTINCTEURS 6 LITRES EAU (salle, entrée)	
PANNEAUX DE SIGNALISATION	
PLAN ÉVACUATION	
PLAN INTERVENTION	

*Remplacement à neuf, modèle identique

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

► Tarifs de location des équipements communaux

DÉLIBÉRATION N° 2026.31

Le Conseil municipal décide de mettre à la disposition les équipements communaux suivants :

Location		Tarif	Caution
Tables et bancs	Aux particuliers du village	5 € le lot	150 €
	Aux associations du village	Gratuit	
Chambre froide	Aux particuliers du village	7 € la journée	500 €
	Aux associations du village	Gratuit	
	Forfait ménage si non ou mal effectué	100 €	
Distillerie	Aux résidents	20 € la journée	
	Aux non-résidents	30 € la journée	
	Forfait ménage si non ou mal effectué	100 €	

Les équipements loués ou prêtés doivent rester sur le territoire de la commune.

Un contrat de location sera signé entre l'emprunteur et la commune.

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de location des équipements communaux tels que présentés ci-dessus.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

► Tarifs des photocopies ou impressions pour les associations

DÉLIBÉRATION N° 2026.32

La maire propose de fixer les tarifs des photocopies ou impressions pour les associations dont le siège est situé à Naisey-les-Granges :

Copie ou impression recto	Noir et blanc	Couleur
A4	0.03 €	0.10 €
A3	0.06 €	0.20 €

4 affiches A4 en couleur gratuites par manifestation.

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs des photocopies ou impressions pour les associations tels que présentés ci-dessus.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

7. Questions diverses

Rapporteurs: Catherine ROY, Patrice THIEBAUD, Sandrine SAPOLIN, Pascal BONNEFOY, Adeline CARLOT

➤ Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs : afin de renforcer la collaboration entre la CCPHD et les communes grâce à des échanges bilatéraux et à des groupes de travail, la commune doit désigner des élus référents dans plusieurs domaines.

Le Conseil municipal, désigne les élus référents (un seul référent possible par thématiques) en charge :

- des finances – CLECT : Catherine ROY
- des services d'aide aux communes : Catherine ROY
- de la communication : Adeline CARLOT
- de l'urbanisme : Sandrine SAPOLIN
- de l'assainissement : Etienne BIZE
- de l'ambroisie : Pascal BONNEFOY
- des bois-forêt : Djimmy BARBIER
- des énergies renouvelables : Christophe RUBRECHT

➤ Cimetière : une réunion est prévue le 15 septembre à 14h00 entre la commune et API25 pour faire le point sur les travaux de réfection du mur.

➤ Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune doit tenir un registre nominatif des personnes vulnérables qui a pour but permettre l'intervention des services d'urgence en cas d'activation d'un plan d'alerte et d'urgence. Des fiches d'inscription sont distribuées dans les boites aux lettres du village.

➤ Ecole : 78 élèves ont effectué leur rentrée scolaire et sont répartis sur 4 classes. Nous souhaitons la bienvenue à Mme POURCHET, nouvelle professeur des écoles.

Pour sécuriser les accès au groupe scolaire, des serrures ont été installées sur les deux portails. Des réparations ont été réalisées sur le mobilier (chaises, bancs) et des étagères ont été installées afin d'optimiser le rangement.

➤ Périscolaire : l'année scolaire débute dans un contexte un peu particulier avec l'absence de directeur. Suite au retour de l'enquête concernant l'ouverture le mercredi, les effectifs minimums n'étant pas atteints, la commune a décidé de ne pas ouvrir le périscolaire les mercredis.

➤ Dates à retenir :

16 septembre	Opération brioches à partir de 18h00
17 septembre	Réunion pour activités des aînés à 20h00
2 octobre	Réunion du Conseil municipal à 20h30
10 octobre	Comice agricole et ville à joie
30 octobre	Réunion du Conseil municipal à 20h30
27 novembre	Réunion du Conseil municipal à 20h30
18 décembre	Réunion du Conseil municipal à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire déclare la séance levée à 22h30.

La maire,
Catherine ROY
(Original signé)

La secrétaire de séance,
Estelle MATHEY
(Original signé)

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 7 septembre 2026.